



## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

### ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°97-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 22 décembre 2025 par l'entreprise Bouygues E&S Loire LAVDR, laquelle souhaite effectuer des travaux de remplacement d'un poteau pour ENEDIS au chemin du Pic à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie communale d'intérêt communautaire.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du lundi 5 janvier 2026 pour une durée de 5 jours,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : Réglementation temporaire de la circulation : située chemin du Pic pour tous les véhicules :

- Basculement de circulation sur chaussée opposée

**ARTICLE 2** : Cette réglementation s'appliquera le lundi 5 janvier 2026 au vendredi 9 janvier 2026.

**ARTICLE 3** : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise Bouygues E&S Loire LAVDR, TSA 70011 – chez Sogelink 69134 DARDILLY, nom du responsable : HULAIN Arnaud Tel. : 06 74 39 72 89.

**ARTICLE 4** : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5** : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'Entreprise Bouygues E&S Loire LAVDR, TSA 70011 – chez Sogelink 69134 DARDILLY, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,  
Le 23 décembre 2025  
Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été  
mis en ligne le : 05/01/2026

Le Maire,  
Frédéric MILLET

